

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE  
DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

**Vu** le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

**Vu** le Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

**Vu** la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude au grade de **Rédacteur** établie au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 est fixée comme suit :

BEAUMONT Laurence	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE - CDC Saint-Méen Montauban
BESNARD Marie-Laure	BETTON
BETTON Sandrine	CHANTEPIE
BLAIRE Mélissa	VISSEICHE
BLOT Anne-Sophie	LA BOUEXIERE - Liffré Cormier Communauté
BOURGEAUX Lydia	LA MEZIERE
BOUVIER Angélique	GUICHEN
BREGEON Eddie	VITRE COMMUNAUTE
BUSCHAUD Sandrine	CORPS-NUDS
CAULLIEZ Jenny	TRANS-LA-FORET
CHABREYRON Fanch	CANCALE - Saint-Malo Agglomération
GAUTIER Geoffrey	PIRE-CHANCE
GUILLAUME Carine	MORDELLES
HECKMANN Laura	DINARD

KERMERGANT Audrey	GUICHEN - Vallons de Haute-Bretagne Communauté
LE COINTE Isabelle	GUIGNEN
LUCAS Virginie	CESSON-SEVIGNE
PUECH Rachel	MONDEVERT
ROOS Anne	PLEURTUIT - CDC Côte d'Emeraude
VERET Isabelle	RETIERS

**Article 2** : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

**Article 3** : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Thorigné-Fouillard, le 24 juin 2024

Chantal PETARD-VOISIN  
Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240627-3-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2024

Publication le : 27-06-2024



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN